

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 059-215902255-20240224-2024_0224_5-DE

S²LO

RAPPORT D'ORIENTATIONS



**VILLE DE
FEIGNIES**

BUDGETAIRES

2024

Conseil Municipal du 24 février 2024

Préambule

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 059-215902255-20240224-2024_0224_5-DE

S²LO

L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), prévoit :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121- 8. »

Ce rapport répond à un double objectif :

- 🧠 D'une part, il permet d'informer les élus sur la situation économique, budgétaire et financière de la collectivité et de procéder à une évaluation prospective sur les perspectives économiques locales. Il permet, en outre, d'éclairer les élus sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement ainsi que de préciser les engagements pluriannuels communaux.
- 🧠 D'autre part, il participe à l'information aux administrés et constitue à ce titre un exercice de transparence à destination de la population.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) est donc un support au débat d'orientations budgétaires et première étape du cycle budgétaire. Il permet au Conseil Municipal de s'exprimer sur les orientations budgétaires de notre collectivité. Ce rapport permet d'informer les membres du Conseil du contexte économique et de ses répercussions en termes de projection de recettes et de dépenses, de niveau des principaux ratios financiers, de suivi de l'endettement tout en tenant compte des décisions financières de l'État, de la Communauté d'Agglomération de Maubeuge-Val de Sambre et des différents projets de la collectivité, impactant directement la gestion financière de la ville.

Les données chiffrées, indiquées dans ce rapport visent à informer le Conseil Municipal quant aux conséquences des orientations budgétaires 2024, préalables au vote du Budget Primitif 2024 en avril prochain. Le rapport d'orientations budgétaires présente :

- 🧠 **Les évolutions prévisionnelles des recettes et des dépenses en précisant les hypothèses retenues en matière de fiscalité, de concours financiers et autres ;**
- 🧠 **L'évolution prévisionnelle de l'endettement ;**
- 🧠 **Les engagements pluriannuels, spécifiquement les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement ;**
- 🧠 **Les données relatives à la gestion des ressources humaines.**

SOMMAIRE

I. Le contexte du budget 2024

- Le contexte économique mondial et européen.
- Le contexte budgétaire national : la loi de finances 2024.
- Les finances publiques : un déficit à réduire, des efforts demandés à toutes les collectivités.
- Fixation pour 2024 de la DGF.
- L'économie en région Hauts-de-France et à la CAMVS.

II. Analyse financière de la commune – rétrospective 2021-2023.

- Dépenses et recettes de fonctionnement, compte administratif 2023.
- Evolution de l'épargne brute et disponible.
- Fiscalité et taux d'imposition.
- Opérations d'investissement.
- Encours de la dette.

III. Prospective financière de la commune.

- Evolution maîtrisée des dépenses et des recettes.
- Plan Pluriannuel d'Investissement.
- Une fiscalité stable...

Le contexte économique international et européen

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 059-215902255-20240224-2024_0224_5-DE

L'analyse macro-économique qui fixe le contexte d'élaboration budgétaire reste un exercice quelque peu incertain. Ces dernières années, de nombreux chocs, crises imprévisibles, sont venus perturber toutes les prédictions économiques. L'économie mondialisée et interdépendante rend complexe les analyses de projection.

À la mi-2023, les grandes économies mondiales évoluent en ordre dispersé. Aux États-Unis, la relative résilience de l'activité économique et notamment du marché du travail ne laisse pas entrevoir à court terme de baisse des taux d'intérêt. L'économie chinoise ralentit quant à elle nettement, avec des effets potentiellement ambivalents sur le reste du monde : ce ralentissement peut peser sur les exportations des autres pays mais aussi atténuer les tensions sur les approvisionnements.

Les économies européennes continuent de faire face à une inflation élevée (même si le reflux est amorcé) et aux conséquences des resserrements monétaires décidés par les banques centrales pour la juguler. Dans ce contexte, les enquêtes de conjoncture auprès des entreprises européennes suggèrent un ralentissement de l'activité, dans l'industrie comme dans les services, notamment en Allemagne.

Zone euro : un contexte difficile et des projections de croissance nettement revues à la baisse suite à de nombreux évènements :

- Guerre en Ukraine
- Environnement géopolitique néfaste pesant sur la confiance des chefs d'entreprises et des consommateurs
- Prix élevés de l'énergie ...

Cependant, la France, dans ce contexte en tensions, résiste mieux que prévu aux chocs récents avec la prévision d'une reprise économique à l'horizon 2024, une tension moindre sur les marchés de l'énergie, l'économie française renouerait avec une croissance plus soutenue.

En effet, en France, le climat des affaires est ainsi passé en août 2023 juste au-dessous de sa moyenne de longue période, et ce pour la première fois depuis avril 2021. Le climat de l'emploi s'est également dégradé, revenant presque à sa moyenne. Quant aux ménages, leur confiance dans la situation économique demeure dégradée même si elle s'est très légèrement améliorée avec le ralentissement des prix à la consommation.

S'agissant des prix de vente anticipés par les entreprises, les enquêtes de conjoncture montrent que l'atténuation des tensions inflationnistes se transmet, avec plusieurs mois de décalage, de l'industrie au commerce de détail.

L'inflation continuerait de refluer en cette année 2024.

L'enquête de conjoncture de l'Insee auprès des ménages fournit quelques indications. En juin 2023, 47 % des ménages déclarent ainsi avoir changé leurs habitudes de consommation alimentaire depuis un an du fait de l'inflation, une proportion en hausse de 10 points depuis décembre 2022.

*Plus précisément, **14 % des ménages ont surtout consommé moins, une part quasi stable depuis la fin 2022. La part de ménages déclarant changer de gammes de produits a quant à elle quasi doublé (17 % en juin 2023 contre 9 % en décembre 2022).***

Contexte budgétaire national : La loi de finances

Envoyé en préfecture le 27/02/2024
Reçu en préfecture le 27/02/2024
Publié le
ID : 059-215902255-20240224-2024_0224_5-DE

La loi de programmation des finances publiques du 18 décembre 2023 (LFPF) définit la trajectoire pluriannuelle des finances publiques jusqu'en 2027 et les moyens qui permettront de l'atteindre, dans un contexte de sortie de crise économique et sanitaire liée au Covid. Un retour du déficit public sous la barre des 3% du PIB est prévu d'ici 2027 (contre 4,9% en 2023).

Cette loi ambitionne de réduire le déficit public, maîtriser la dépense publique et les prélèvements obligatoires, tout en finançant plusieurs priorités (soutenir la compétitivité des entreprises, tendre vers le plein emploi, assurer les transitions écologique et numérique, etc.).

Pour lutter contre l'inflation, le projet de budget de l'Etat 2024 mobilisera près de 25 Md€ pour l'indexation des prestations sociales et des minimas sociaux, des retraites et de l'impôt sur le revenu.

La LFPF 2024 engagera des économies à hauteur de 16 Md€, notamment grâce à la fin progressive des dispositifs exceptionnels mis en place notamment durant la crise énergétique.

Pour mieux accompagner la maîtrise de la dépense, la LFPF s'appuie sur des revues des dépenses publiques, qui seront conduites chaque année et articulées avec la procédure budgétaire, et la mise en place de réformes structurelles.

LOI n° 2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation publiques pour les années 2023 à 2027

Envoyé en préfecture le 27/02/2024
Reçu en préfecture le 27/02/2024
Publié le
ID : 059-215902255-20240224-2024_0224_5-DE

Un objectif de déficit public à 2,7% du PIB en 2027.

La loi table sur une croissance de 1,4% en 2024 et à un rythme un peu plus important à partir de 2025 (1,7% en 2025 et 2026 et 1,8 % en 2027).

Elle prévoit de ramener le déficit public sous la barre des 3% du produit intérieur brut (PIB) d'ici quatre ans.

Après une stabilisation à 4,8% en 2022 et 4,9% en 2023, le déficit public serait ramené à 4,4% en 2024, à 3,7% en 2025 puis 3,2% en 2026 pour atteindre 2,7% en 2027.

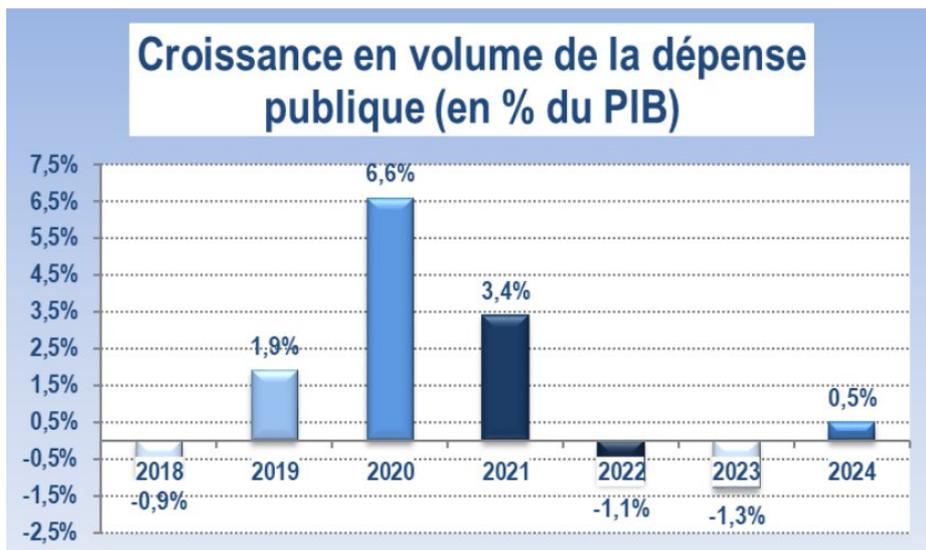
Parallèlement, la dette publique serait relativement stable à 109,7% du PIB en 2023 et 2024, à 109,6% en 2025, à 109,1% en 2026 avant de baisser à 108,1% en 2027 (contre 111,8% pour 2022).

Quant à la charge de la dette, elle devrait passer à 48,1 milliards d'euros en 2024, 57 milliards en 2025, 65,1 milliards en 2026 et 74,4 milliards d'euros en 2027.

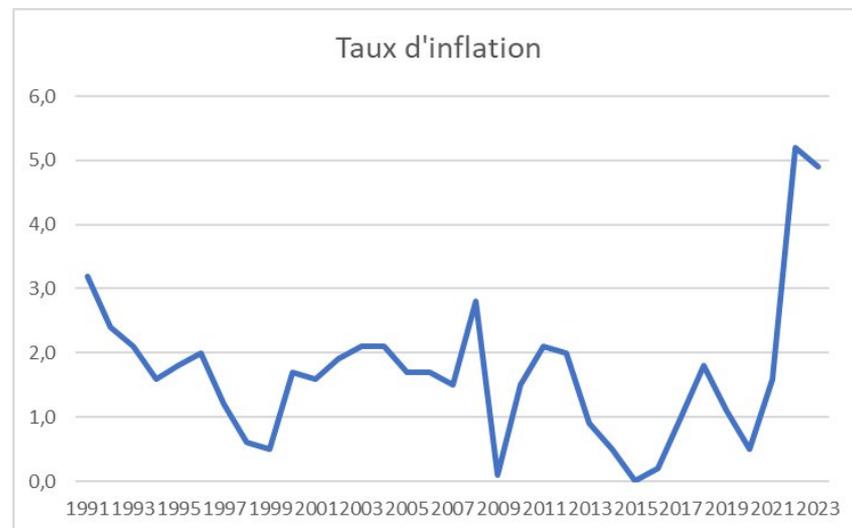
Les dépenses de la loi de finances 2024 permettent de financer trois chantiers prioritaires :

- La transition écologique, avec 7 Md€ de crédits supplémentaires
- Le régalien (armée, police, justice) en hausse de 4 Md€
- L'éducation et la formation en croissance de 5,5 Md€.

Les prévisions macro-économiques tablent sur une croissance à + 1,4 %, et un reflux notable de l'inflation qui s'établirait à + 2,6 % (contre 4.9 % en 2023). L'inflation est supposée retrouver un niveau inférieur à 2 % après 2025.

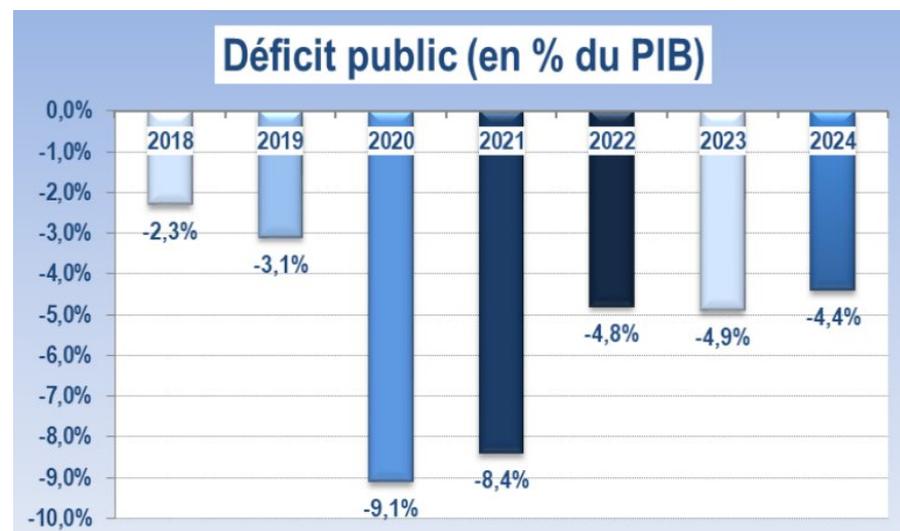


Source INSEE



Les finances publiques : un déficit à réduire, des efforts demandés à toutes les collectivités

- En 2024, le solde serait ramené à -4,4% avec une contribution positive de l'Etat (de -5,4% à -4,7%), alors que les collectivités resteraient au niveau de 2023 (-0,3%) et que l'excédent de la sécurité sociale se réduirait un peu (0,7% à 0,6%).
- A l'horizon de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027, le déficit serait ramené à -2,7 % du PIB, dont -4,1% pour l'Etat, + 0,4 % pour les collectivités et +1 % pour la sécurité sociale.



Source INSEE

La trajectoire de soldes publics programmés ramènerait la dette publique autour de 110 % du PIB en 2023-2025 puis 108 % à horizon 2027.

Le contexte du budget 2024

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

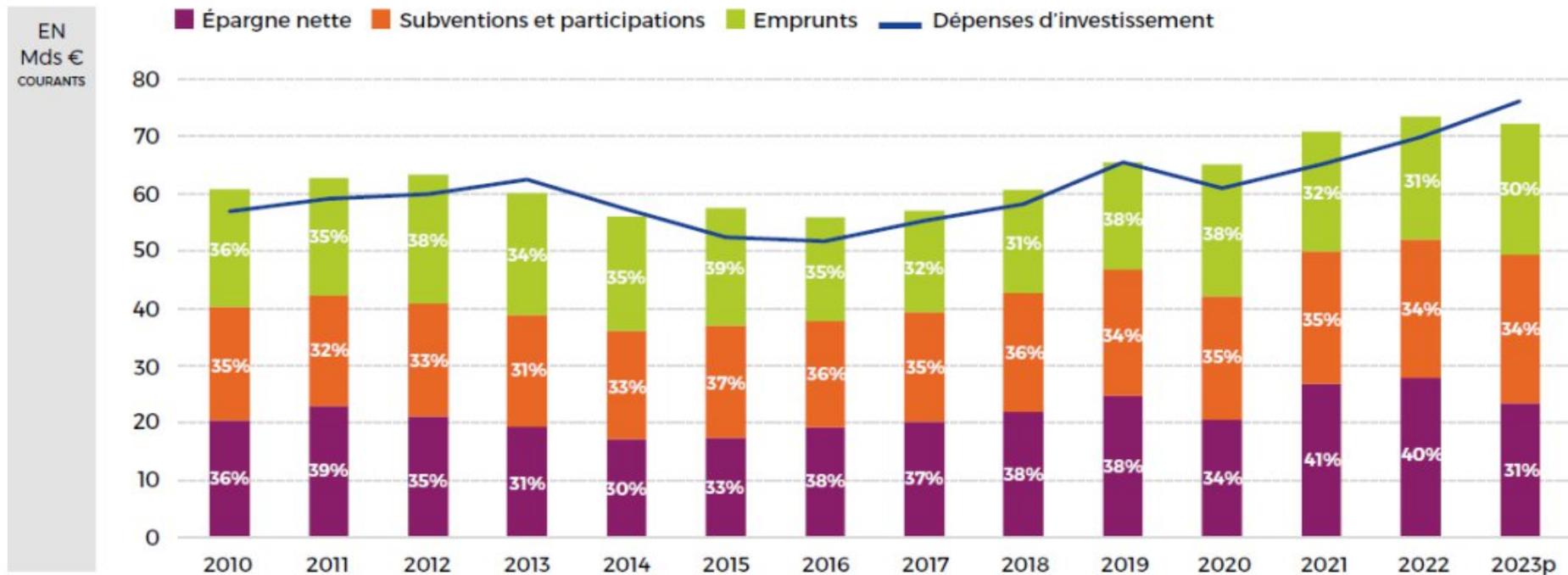
Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

S²LO

ID : 059-215902255-20240224-2024_0224_5-DE

Pour financer intégralement leurs investissements, les collectivités prélèveraient dans leur trésorerie :



Source : balances DGFIP, prévisions La Banque Postale. Lorsque l'ensemble des financements est supérieur à 100 %, il y a un abondement du fonds de roulement, quand il est inférieur (comme en 2023), il y a un prélèvement sur le fonds de roulement.

Fixation pour 2024 de la DGF

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 059-215902255-20240224-2024_0224_5-DE



Le cadre financier pluriannuel des administrations publiques locales, avec un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) de 4,8 % en 2023 à 1,3 % en 2026 et 2027 (hors dépenses non pilotables comme le revenu de solidarité active - RSA).

En 2024, le Gouvernement poursuit l'augmentation du montant de la DGF engagée en 2023 après cinq années de stabilité : les dotations de péréquation sont abondées d'un montant de 220 M€ afin d'accroître le soutien de l'État aux collectivités locales.

Comme en 2023, cette augmentation sera fléchée vers les collectivités les plus fragiles, par le biais des dotations de péréquation du bloc communal : la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) progresse de 90 M€ et la dotation de solidarité rurale (DSR) de 100 M€.

La hausse de 190 M€ de la DGF des communes doit permettre à plus de 60 % des communes de voir leur DGF augmenter en 2024. L'augmentation ou la diminution de la dotation d'aménagement des communes sera répartie par le comité des finances locales (CFL) entre la DSU, la DSR et la dotation nationale de péréquation (DNP).

En 2024 toutefois, l'augmentation prévue de 190 M€ sera affectée pour 90 M€ à la DSU et pour 100 M€ à la DSR. Le reste de l'abondement, soit 30 M€, finance le tiers de la hausse de 90 M€ de la dotation d'intercommunalité en 2024, le reste étant financé par écrêtement de la dotation de compensation des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP).

Environnement socio-économique en Hauts-de-France

Envoyé en préfecture le 27/02/2024
 Reçu en préfecture le 27/02/2024
 Publié le
 ID : 059-215902255-20240224-2024_0224_5-DE

En 2022, 65 900 entreprises ont été créées dans les Hauts-de-France. Sur un an, le nombre de créations d'entreprises a baissé de 2,1 %, la tendance nationale était à l'augmentation (+1,1 %). Ce repli provient essentiellement d'un recul des créations dans le secteur du commerce, transport, hébergement, restauration.

Comme les années précédentes, le régime des micro-entreprises représente près des deux tiers des créations dans la région, soit 41 700 entreprises en 2022. Les créations de micro-entreprises sont en recul par rapport à 2021 (-1,6 %) alors qu'elles progressent en France (+1,3 %).

Les créations d'entreprises individuelles enregistrent également une baisse dans la région (-12,6 %), plus soutenue qu'au niveau national (-7,7 %). À l'inverse, les créations de sociétés sont en hausse (+3,2 % contre +4,7 % en France).

La diminution du nombre de créations d'entreprises dans la région provient essentiellement d'un recul dans le Nord (-4,7 % entre 2021 et 2022).

zonage	nombre de créations en 2022				Evolution de l'ensemble (%)	
	Sociétés	Entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs	Régime de micro-entrepreneur	ensemble	2021/2022	2019/2022
Aisne	925	728	2 769	4 422	-2,3	23,8
Nord	8 014	3 915	20 759	32 688	-4,7	20,2
Oise	2 490	1 142	6 057	9 689	2,3	30,6
Pas-de-Calais	2 889	1 934	8 484	13 307	-0,5	26,4
Somme	1 304	867	3 631	5 802	2,3	20,4
Hauts-de-France	15 622	8 586	41 700	65 908	-2,1	23,2
France entière	293 158	121 705	647 106	1 061 969	1,1	22,8

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

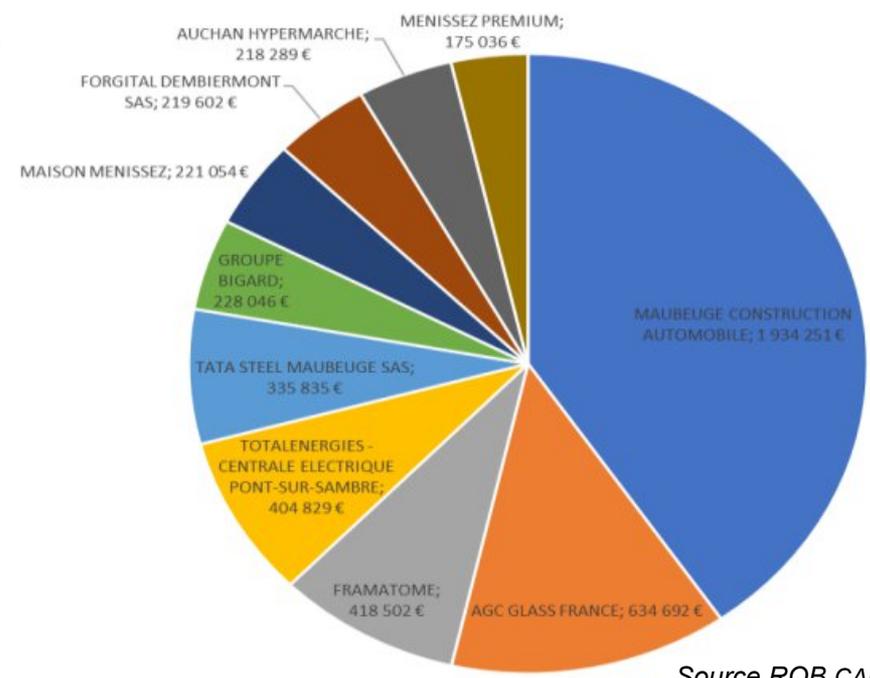
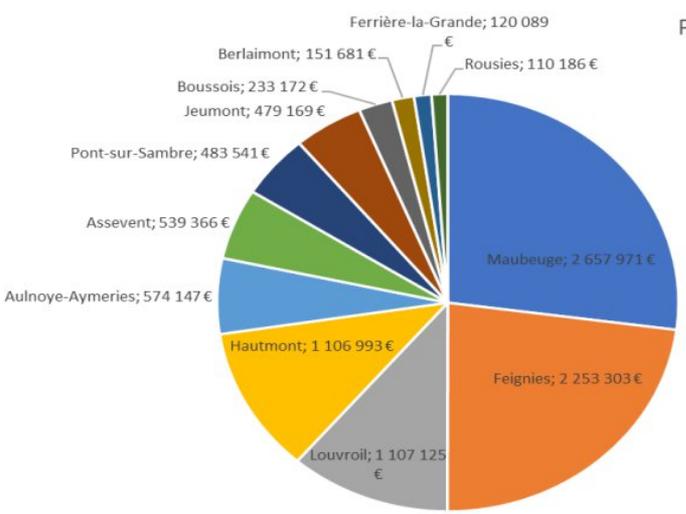
LA CAMVS - constats et perspectives

Envoyé en préfecture le 27/02/2024
 Reçu en préfecture le 27/02/2024
 Publié le
 ID : 059-215902255-20240224-2024_0224_5-DE



Contribution CFE

Produits CFE 2022 par ville



Source ROB CAMVS

Sur le plan économique :

- La stabilité et l'ancrage des principaux contributeurs sur le territoire.
- La finalisation de la Zone de la Marlière (Feignies) avec le début de sa commercialisation.
- **La CAMVS favorise l'implantation d'entreprises nouvelles et accompagne le développement des entreprises implantées**
- La baisse du taux de chômage : passage de 17% à 12% en 2 ans, mais 5 pts supérieurs à la moyenne nationale (6,9%) à mettre en comparaison avec le taux régional de 8,9 % (2ème trimestre 2023).
- Un taux de pauvreté de 26,3 % (2020) de près de deux fois le taux national 14,4 %.



Sur le plan démographique, une population sur notre territoire toujours à un rythme moins soutenu que par le passé :

- 0,8% l'an entre 2008 et 2013
- 0,2% l'an entre 2014 et 2020

Les perspectives de la CAMVS selon son ROB 2024 :

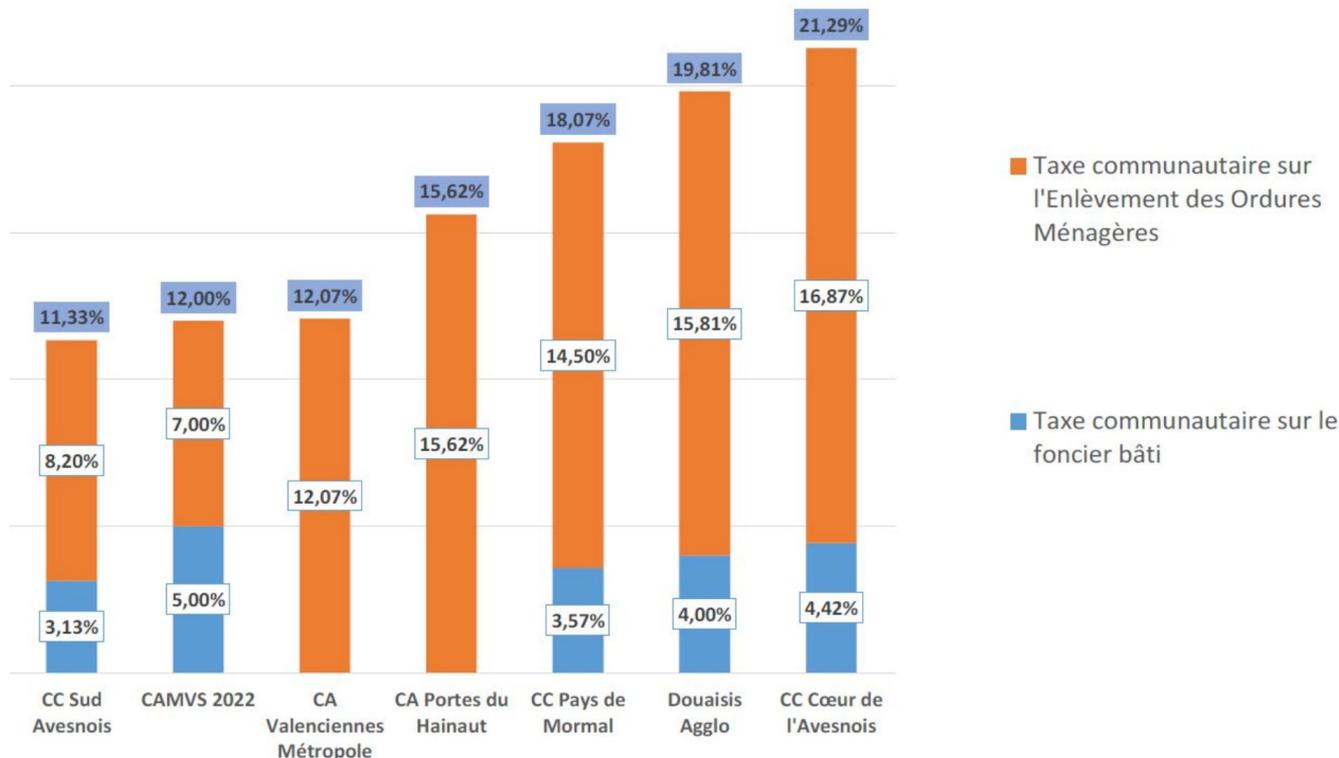
- **Au sujet de la DCRTP (dotation de compensation de réforme de la Taxe professionnelle) : elle représente 10,67 M€ en 2023** soit 13% des ressources de la CAMVS. Elle pourrait être minorée de 0,04 M€/an (0,05% de recettes réelles de fonctionnement).
- **Concernant la Compensation Part Salaires, elle représente 8,4 M€ en 2023 soit 10,4% des ressources de la CAMVS.** Elle pourrait être réduite de 2% environ en 2024 puis de 4%/an (pour alimenter la croissance de la dotation d'intercommunalité, fixée dans le projet de loi de finances 2024 à 90 M€/an – contre 30 M€ auparavant). Ce qui impliquerait un recul de l'ordre de 0,28 M€/an en moyenne jusqu'en 2027.
- 🗨️ **Pendant, la loi de finances prévoit la rehausse nationale de la Dotation d'Intercommunalité de 90M€ par an à compter de 2024 :** ceci a pour effet d'accroître progressivement la dotation d'intercommunalité « spontanée » perçue par la CAMVS sur les prochaines années.
- 🗨️ **Aussi, les EPCI (dont la CAMVS) inscrits dans une démarche de plafonnement de leur dotation d'intercommunalité (celle-ci ne pouvant être supérieure à 110% au montant perçu N-1), voient un rehaussement dudit plafond de 110% à 120%.**

Au niveau de la fiscalité, la CAMVS prévoit que les bases (locaux d'habitation) évoluent selon une majoration forfaitaire annuelle calée selon la loi sur l'inflation de novembre N-1

- ✓ +7,1% en 2023
- ✓ + 3,8% en 2024
- ✓ puis inflation n-1 prévisionnelle.

La fiscalité communautaire sur les ménages :

Fiscalité communautaire (situation 2021 - 2022 pour CAMVS)



La ville de Feignies

II. Analyse financière de la commune – rétrospective 2021-2023

Dépenses et recettes de fonctionnement

Résultats du compte administratif 2023

L'évolution des dépenses de fonctionnement :

Envoyé en préfecture le 27/02/2024
 Reçu en préfecture le 27/02/2024
 Publié le 2021-2023 S²LO
 ID : 059-215902255-20240224-2024_0224_5-DE

CHAPITRE	2021	2022	2023
011 CHARGES DE GESTION GENERALE	2 127 977,54	2 791 736,72	2 909 203,05
<i>variation</i>	8,14%	31,19%	4,21%
012 CHARGES DE PERSONNEL	4 830 234,15	4 661 342,39	4 590 740,77
<i>variation</i>	1,40%	-3,50%	-1,51%
014 ATTENUATION DE PRODUITS	5 944,69	3 836,00	
<i>variation</i>	-67,50%	-35,47%	-100,00%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	637 130,67	743 472,33	839 758,94
<i>variation</i>	7,82%	16,69%	12,95%
DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	7 601 287,05	8 200 387,44	8 339 702,76
<i>variation</i>	3,55%	7,88%	1,70%
66 CHARGES FINANCIERES	90 536,80	62 724,83	49 443,53
<i>variation</i>	-17,90%	-30,72%	-21,17%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	71 746,65	66 701,30	60 290,91
<i>variation</i>	78,51%	-7,03%	-9,61%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7 763 570,50	8 329 813,57	8 449 437,20
<i>variation</i>	3,64 %	7,29 %	1,44 %

Pour l'année 2023, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent donc de 1,44 % par rapport à l'année 2022

L'évolution des dépenses de fonctionnement :

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 059-215902255-20240224-2024_0224_5-DE

Cette légère augmentation des dépenses de fonctionnement de 1,44 % en 2023 s'explique par une variation selon les chapitres

- **Une augmentation des charges de gestion générale (chapitre 011) de 4,21%**. En effet, ce chapitre regroupe les achats courants et les charges quotidiennes de fonctionnement de la collectivité : fluides, fournitures..., les services extérieurs, prestations de services, assurances, entretien et maintenance du patrimoine...
- **La baisse des frais de personnel (chapitre 012) de 1,51 %** s'expliquant notamment par des départs à la retraite en 2023.
- **L'augmentation de 12,95 % du chapitre 65** due à la hausse de la subvention versée au CCAS qui passe de 350 K€ en 2022 à 440 K€ en 2023 (instauration de la prime vélo, renforcement de l'accompagnement des plus fragiles, actions d'accompagnement à l'emploi...)
- **Les charges financières (chapitre 66) continuent de baisser malgré l'augmentation des taux variables.**

L'évolution des dépenses de fonctionnement :

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

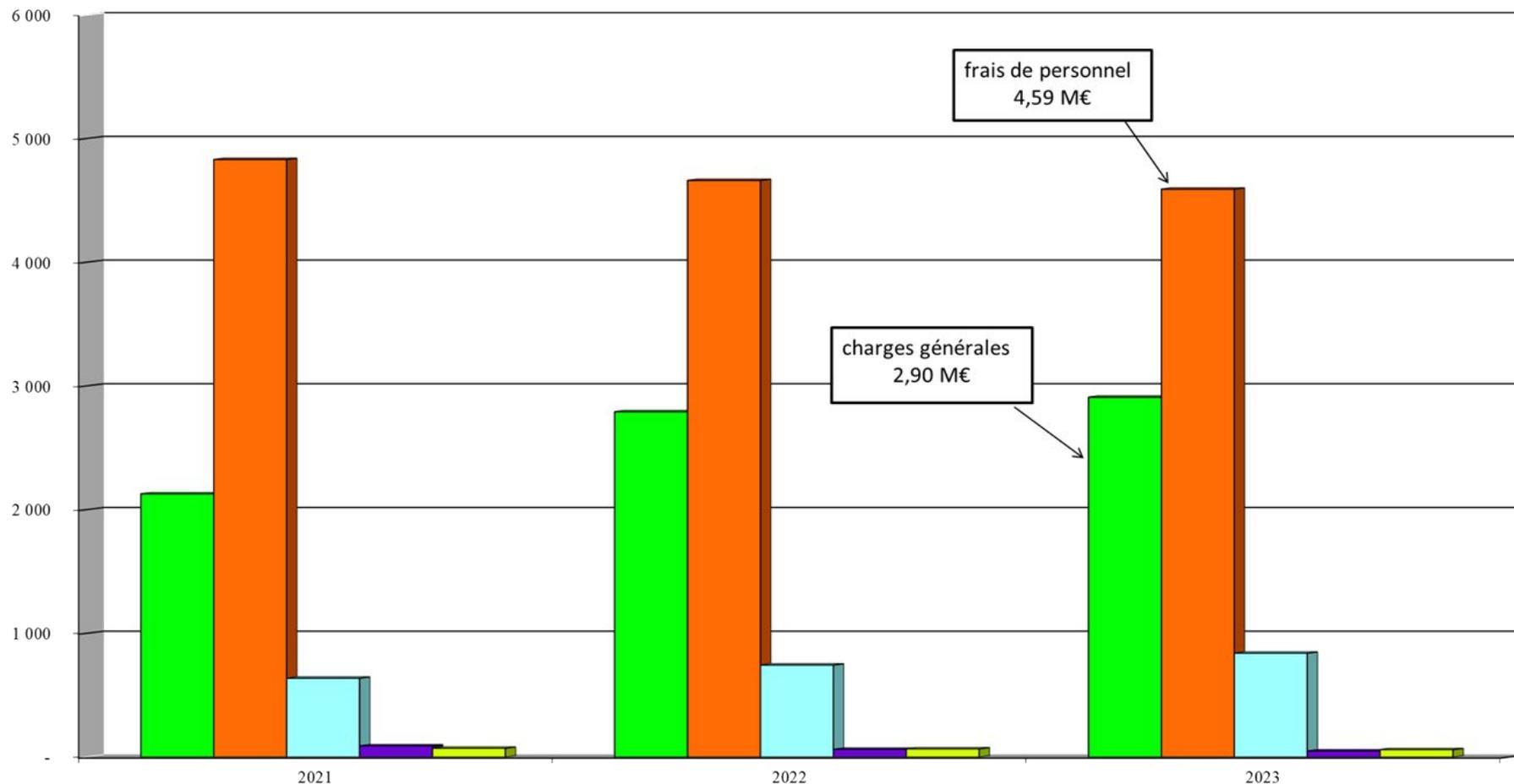
Publié le



ID : 059-215902255-20240224-2024_0224_5-DE

Milliers €

EVOLUTION DES CHAPITRES BUDGETAIRES PAR RAPPORT AUX DEPENSES REELLES



■ Total 011 CHARGES DE GESTION GENERALE
 ■ Total 012 CHARGES DE PERSONNEL
 ■ Total 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE
 ■ Total 66 CHARGES FINANCIERES
 ■ Total 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES

Personnel communal

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

S²LO

ID : 059-215902255-20240224-2024_0224_5-DE

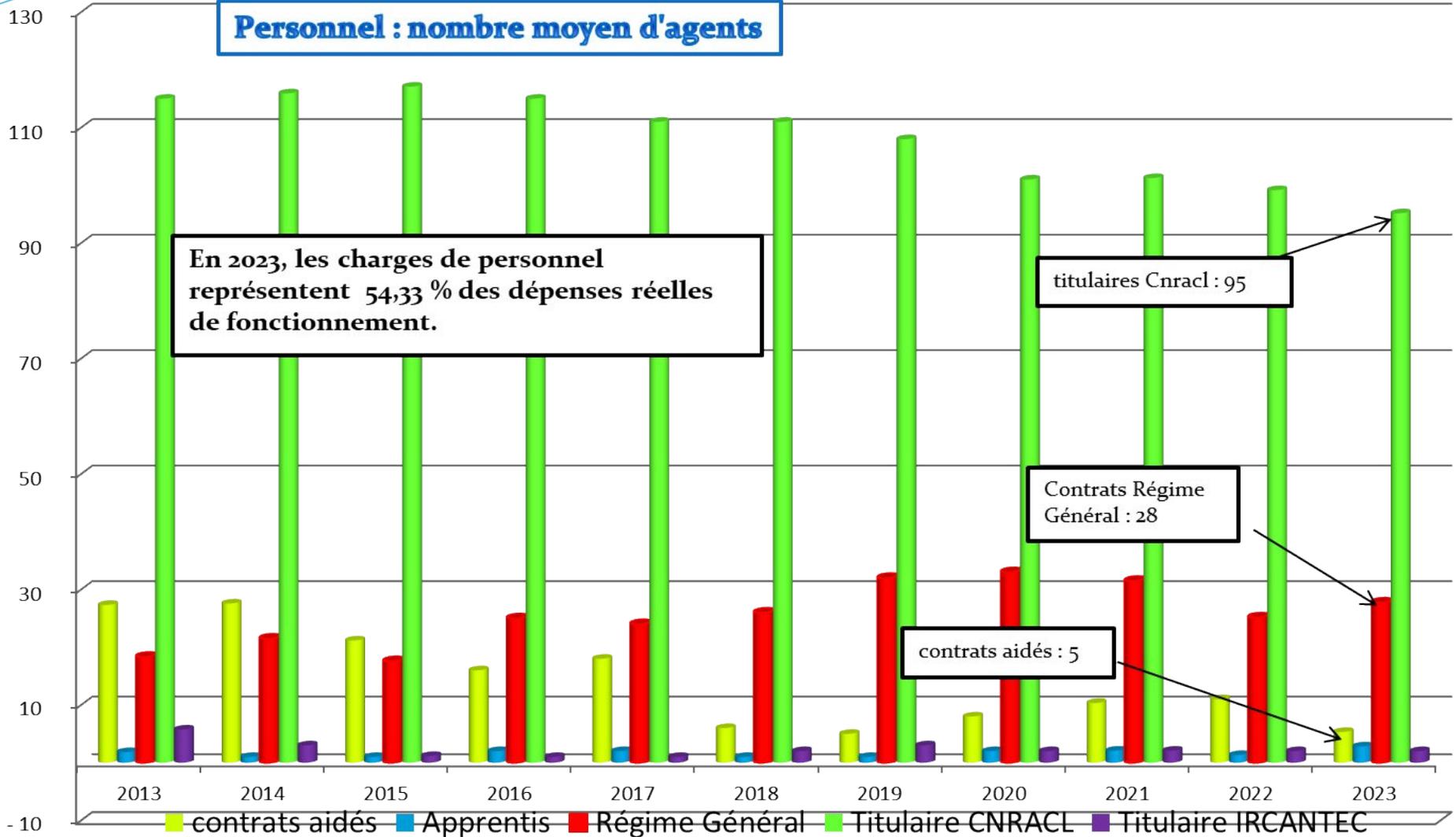
Personnel : nombre moyen d'agents

En 2023, les charges de personnel représentent 54,33 % des dépenses réelles de fonctionnement.

titulaires Cnracl : 95

Contrats Régime Général : 28

contrats aidés : 5



L'évolution des recettes de fonctionnement :

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 059-215902255-20240224-2024_0224_5-DE

S²LO

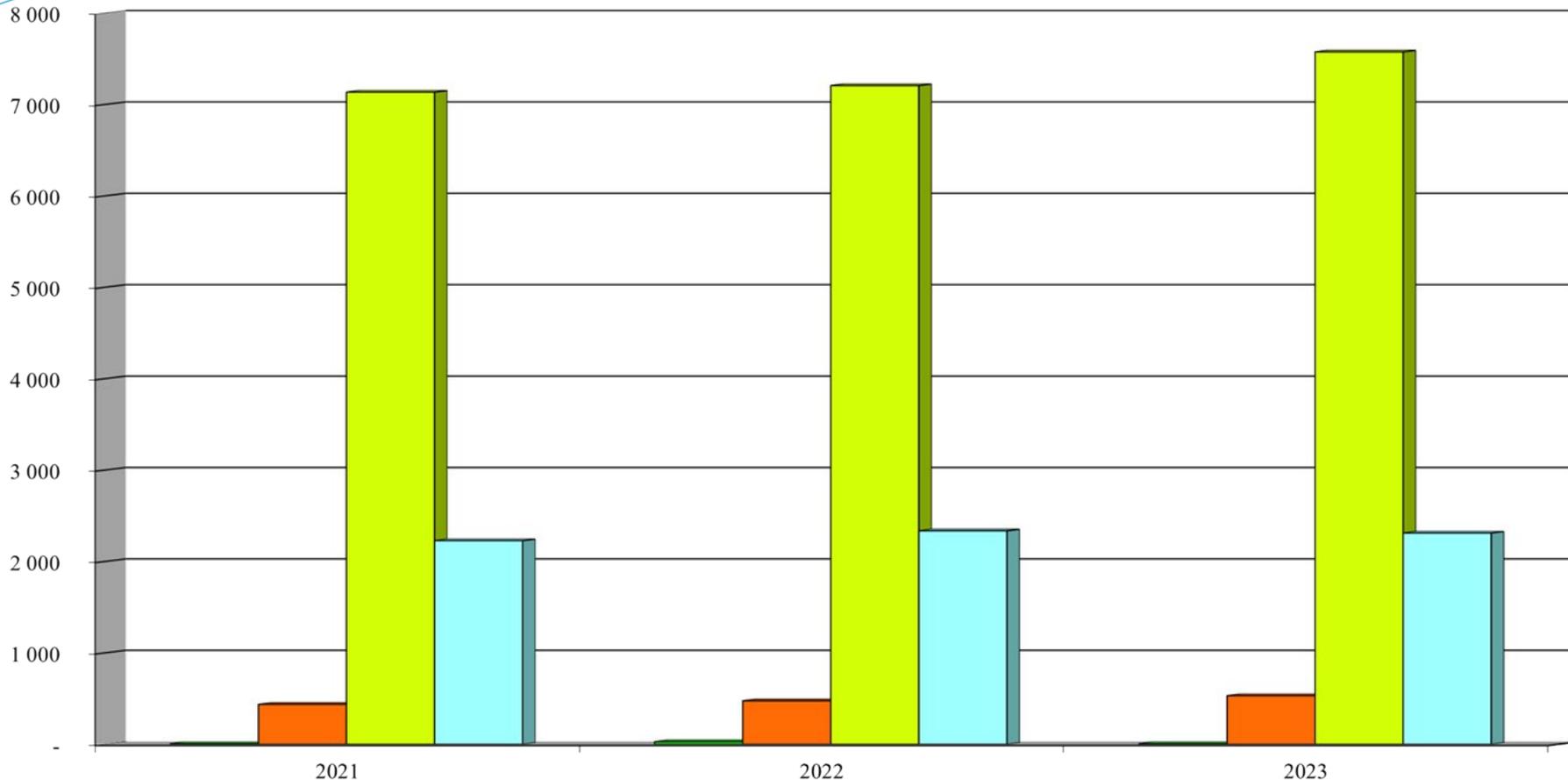
chapitre	2021	2022	2023
Total 013 ATTENUATION DE CHARGES	5 786,06	28 430,11	6 329,31
variation	-43,16%	391,36%	-77,74%
Total 70 VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES	437 531,25	476 039,20	532 141,69
variation	17,64%	8,80%	11,79%
Total 73 IMPOTS ET TAXES	7 135 327,44	7 207 228,66	7 576 158,94
variation	-17,54%	1,01%	5,12%
Total 74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 228 300,21	2 336 122,39	2 311 824,94
variation	246,21%	4,84%	-1,04%
Total 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	72 333,52	80 280,42	83 941,37
variation	4,61%	10,99%	4,56%
TOTAL RECETTES DE GESTION DES SERVICES	9 879 278,48	10 128 100,78	10 510 396,25
variation	1,34%	2,52%	3,77%
Total 76 PRODUITS FINANCIERS	639,84	785,17	1 088,52
variation		22,71%	38,63%
Total 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	135 677,59	407 889,97	243 550,22
variation	-54,75%	200,63%	-40,29%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	10 015 595,91	10 536 775,92	10 755 034,99
variation	-0,32%	5,20%	2,07%

Pour l'année 2023, les recettes réelles de fonctionnement progressent donc de 2,07 %

EVOLUTION DES RECETTES FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 27/02/2024
 Reçu en préfecture le 27/02/2024
 Publié le
 ID : 059-215902255-20240224-2024_0224_5-DE

Milliers €



■ Total 013 ATTENUATION DE CHARGES ■ Total 70 VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES ■ Total 73 IMPOTS ET TAXES ■ Total 74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

L'évolution des recettes de fonctionnement :

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 059-215902255-20240224-2024_0224_5-DE

S²LO

- **Le chapitre 013** reprend les remboursements concernant les rémunérations et les charges de personnels d'agents non titulaires. Cette baisse s'explique par le remboursement, en 2022, des primes d'inflation instituées par l'Etat.
- **Le chapitre 70** enregistre l'ensemble des droits et redevances aux différents services communaux (jeunesse, culture, périscolaire...) mais également le remboursement par le CCAS de la mise à disposition du personnel de la Ville (141 K€).
- **Le chapitre 73** reprend les impôts et taxes communales et augmente de 5,12 %, et le chapitre 74 reprenant les différentes dotations et subventions est en légère diminution de 1,04 %, celle-ci s'expliquant par une baisse du recours aux contrats PEC et donc des remboursements de l'Etat moindres.
- **Le chapitre 75** reprend le produit des locations d'immeubles et le remboursement de la Teom.
- **Le chapitre 77** concerne le remboursement des rémunérations des agents titulaires en congés de maladie pour 71 000,00 €, les cessions dont la maison vendue en 2023 et située 59 rue Cypréaux pour 145 000,00 €. En 2022, 245 000,00 € concernaient une régularisation des remboursements des salaires pour des années antérieures, ainsi que 57 000,00 € de pénalités reçues au titre du litige du Fort Leveau.

Le compte administratif 2023

Exercice	2023			
	Fonctionnement		Investissement	
Section	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Total	8 996 174,54	10 759 457,99	3 760 125,88	3 308 840,50
SOLDE DE L'ANNEE	1 763 283,45		-451 285,38	
RESULTAT N-1 (résultat exercices précédents)		231 542,09		6 744 429,59
RESULTAT CUMULE	1 994 825,54		6 293 144,21	
RESTES A REALISER à reporter en N+1	- 19 095,60		- 2 204 871,39	
RESULTAT GLOBAL (après affectation des restes à réaliser)	1 975 729,94		4 088 272,82	
résultat cumulé	6 064 002,76			

EVOLUTION EPARGNE BRUTE - EPARGNE DISPONIBLE

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

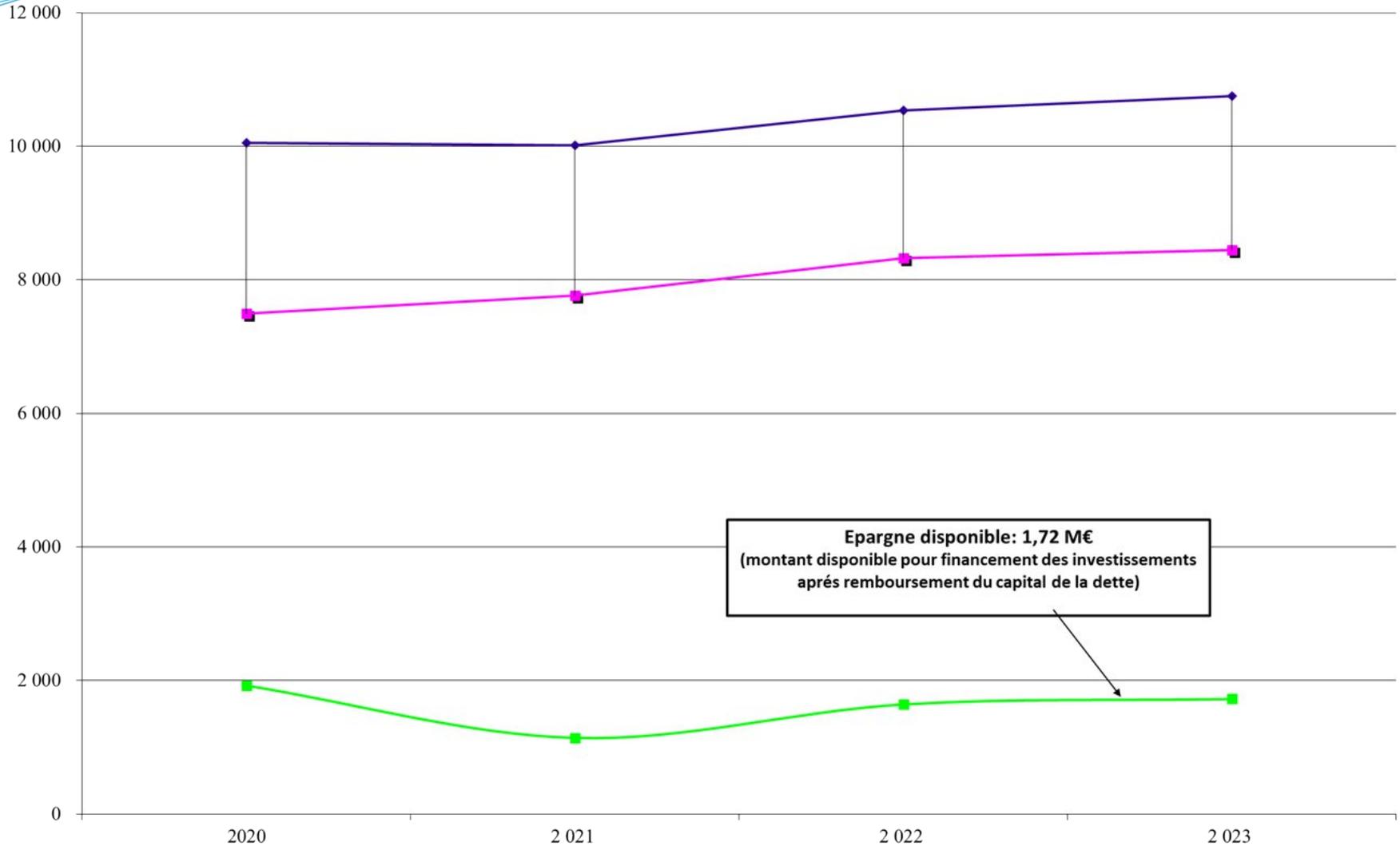
Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le



ID : 059-215902255-20240224-2024_0224_5-DE

Milliers €



Epargne disponible: 1,72 M€
(montant disponible pour financement des investissements après remboursement du capital de la dette)

—◆— TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT a

—■— TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT b

—■— EPARGNE DISPONIBLE (CAF nette)

	2021	2022	2023
TAXE D'HABITATION			
BASES NETTES TH (inclus thbt)	186 530	196 623	276 210
variation bases	-95,76%	5,41%	40,48%
TAUX TH - FEIGNIES	18,91%	18,91%	18,91%
PRODUIT TH	35 273	37 181	52 231
variation produit	-95,76%	5,41%	40,48%
FONCIER BATI			
BASES NETTES FB	9 704 134	9 850 584	10 514 622
variation bases	-32,85%	1,51%	6,74%
TAUX FONCIER BATI - FEIGNIES	36,42%	36,42%	36,42%
produit avant lissage et contribution coef correcteur	35 342	35 876	38 294
lissage	-13 380	-9 160	-7 890
coefficient correcteur	0,647577	0,647577	0,647577
contribution coefficient correcteur	-1 870 519	-1 891 528	-2 016 629
PRODUIT FB	1 650 347	1 686 895	1 804 906
variation produit	-33,33%	2,21%	7,00%
FONCIER NON BATI			
BASES NETTES FNB	152 285	157 784	157 481
variation bases	1,14%	3,61%	-0,19%
TAUX FONCIER NON BATI - FEIGNIES	68,06%	68,06%	68,06%
PRODUIT FNB	103 645	107 388	107 182
variation produit	1,14%	3,61%	-0,19%
TOTAL PRODUIT TH+TF+TFNB (A)	1 789 265	1 831 464	1 964 319
variation produit TH+TF+TFNB	-47,51%	2,36%	7,25%
COMPENSATIONS VERSÉES PAR L'AMVS			
Attribution de Compensation TP	4 780 225	4 780 225	4 808 984
Dotation de Solidarité	47 870	47 764	48 764
TOTAL PRODUIT TP ou COMPENSATION AMVS (B)	4 828 095	4 827 989	4 852 748
variation produit TP ou COMPENSATION AMVS	0,00%	0,00%	0,51%
PRODUIT FISCAL GLOBAL (A+B)	6 617 360	6 659 453	6 817 067
VARIATION DU PRODUIT FISCAL GLOBAL	-19,66%	0,64%	2,37%
ALLOCATIONS COMPENSATRICES			
FONCIER BATI (hors locaux industriels)	9 561	18 157	19 402
FONCIER BATI (exonération locaux industriels)	1 786 731	1 788 787	1 900 647
FONCIER NON BATI	12 470	12 451	12 391
TOTAL COMPENSATIONS	1 808 762	1 819 395	1 932 440
VARIATION COMPENSATIONS	1051,84%	0,59%	6,21%
FISCALITE GLOBALE	8 426 122	8 478 848	8 749 507
VARIATION GLOBALE	0,38%	0,63%	3,19%

L'année 2023 a été marquée par

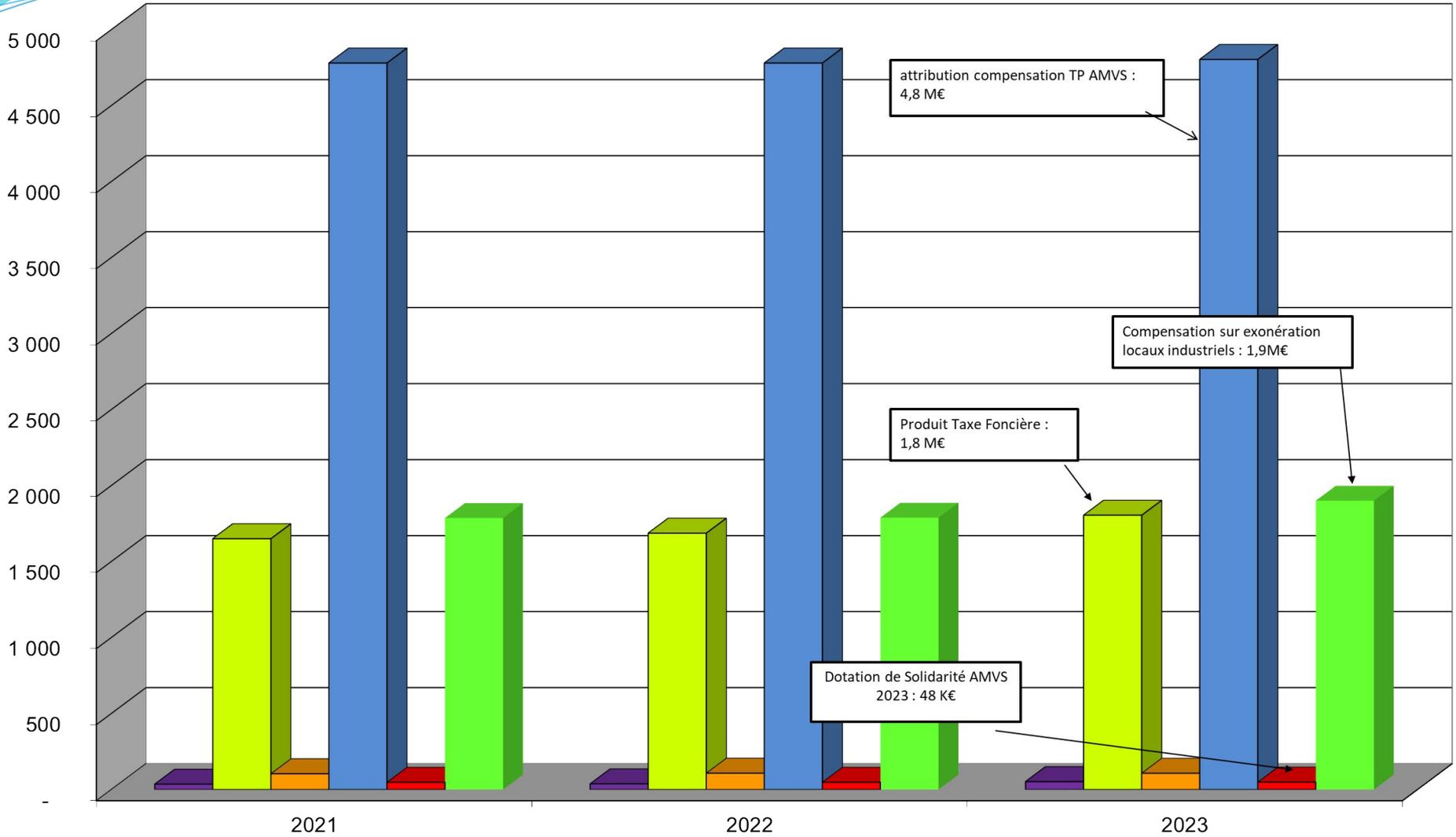
- L'intégration de la taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale pour un montant de 22 657 €
- Une stabilité des taux d'imposition. Cependant les bases du foncier bâti ont augmenté de 6,74 %.
- Augmentation des allocations compensatrices de 6,21%.

Evolution Impôts Locaux

Envoyé en préfecture le 27/02/2024
 Reçu en préfecture le 27/02/2024
 Publié le
 ID : 059-215902255-20240224-2024_0224_5-DE



Milliers



Les opérations d'investissement : 3,2 M€ en 2023

Envoyé en préfecture le 27/02/2024
 Reçu en préfecture le 27/02/2024
 Publié le
 ID : 059-215902255-20240224-2024_0224_5-DE

Dépenses d'investissement

(hors remboursement emprunts et c...)

par opérations
 opérations d'ordre



- Ecole Louis Pergaud 582 K€

Rénovation énergétique, mise en accessibilité et amélioration de l'école.

- Terrain synthétique 939 K€

Rénovation du stade Didier Eloy avec remise en état du terrain, nouveau revêtement et aménagements divers. Travaux d'éclairage et mise en place d'une vidéosurveillance.

- Rue Blaton 770 K€, aménagement

d'une voie cyclable et piétonne le long de la RD 505.

- Rue Roger Salengro 121 K€,

rénovation des trottoirs jusqu'au passage à niveau.

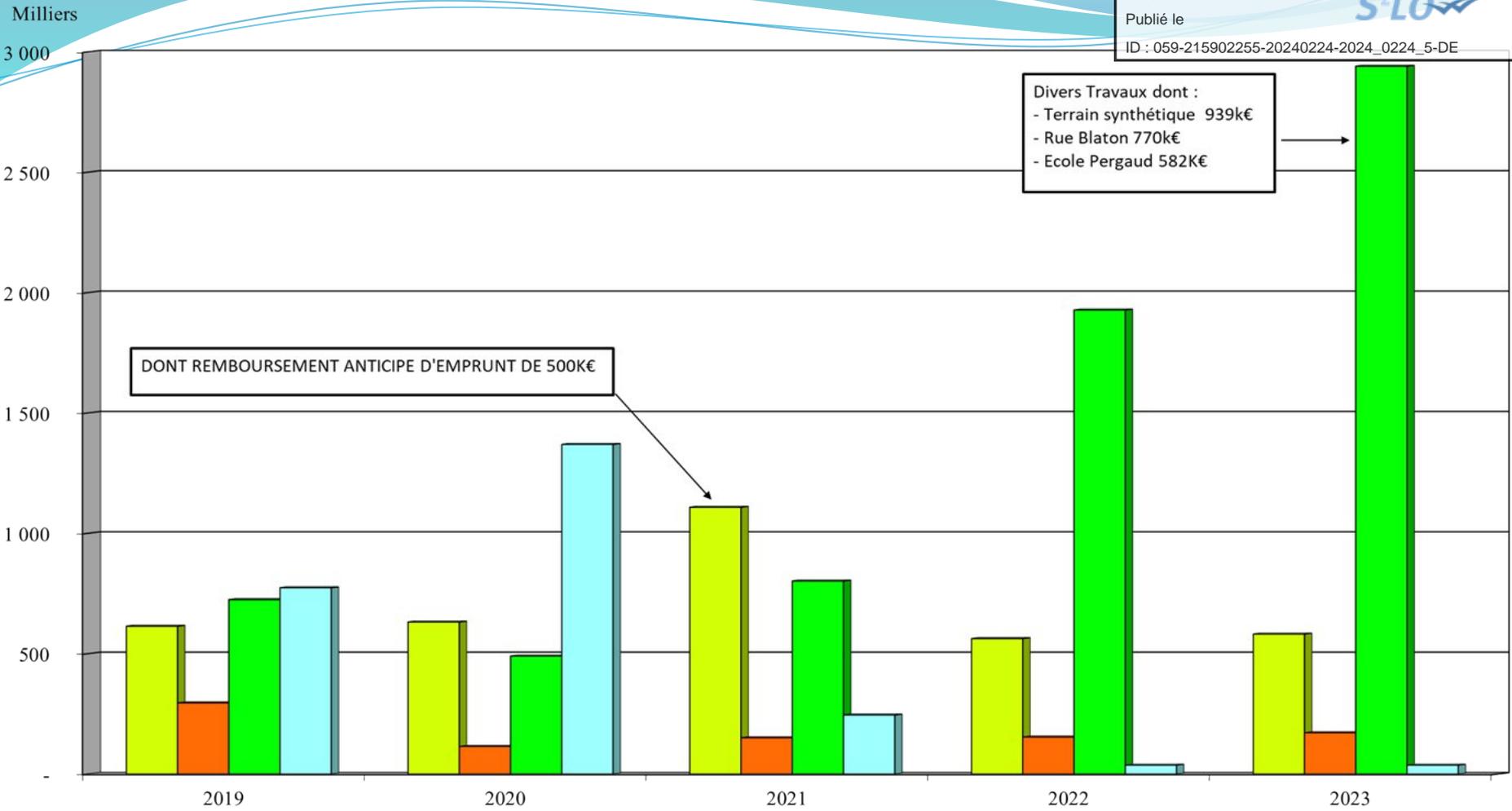
- Parc automobile 72 K€, achats de 3

Renault Master pour le Centre Technique Municipal et d'un Citroën Berlingo suite au vieillissement des véhicules.

Exercice	2021	2022	2023
11 - EQUIPEMENTS SERVICES TECHNIQUES	48 767,78	29 141,66	23 917,28
12 - EQUIPEMENTS - MOBILIERS DES SERVICES	63 204,66	155 819,15	134 359,81
13 - DEFENSE INCENDIE	5 393,87	5 512,93	2 044,69
14 - ACQUISITIONS FONCIERES	140 225,60	21 608,00	2 328,24
15 - ECLAIRAGE PUBLIC - ILLUMINATIONS	45 900,27	10 920,00	9 168,00
16 - SECURITE ROUTIERE - VOIRIES	84 699,91	52 153,87	80 458,28
17 - SECURISATION DES ECOLES	22 172,22		
19 - EQUIPEMENTS - MOBILIERS ECOLES	55 796,66	47 199,34	6 383,39
201402 - SALLE POLYVALENTE	10 410,00	15 288,80	
201701 - LIAISONS DOUCES - ESPACES LOISIRS	63 172,99	461 828,67	57 283,49
201702 - FONDS TRAVAUX URBAINS - GESTION URBAINE PROXIMI	42 367,80		
201703 - ACCESSIBILITE ESPACES ET BATIMENTS		1 102,68	38 644,32
201801 - AMENAGEMENT CURIE - TORTEL	453 302,90	35 867,30	
201802 - PLACE DE LA GARE			10 730,83
201803 - RESTAURANT SCOLAIRE	1 646,40		
201805 - CIMETIERE			41 911,92
201806 - ECOLE LOUIS PERGAUD	13 506,00	5 852,92	582 522,49
201808 - RUE JEAN JAURES		322 146,49	
201902 - ECOLE JEAN LURCAT	13 344,00		
201903 - ECOLE DE MUSIQUE	39 729,85	806 347,92	24 517,40
201905 - RUE GUYNEMER		156 093,43	
201906 - PLACE DU 8 MAI		22 996,86	5 785,66
202101 - TERRAIN SYNTHETIQUE			939 224,86
202102 - RUE DE BLATON	14 817,60	16 091,04	770 511,86
202201 - RUE DE LEMPEREUR			25 876,44
202203 - SIGNALISATION TRICOLERE RUES J.MOULIN / VICTOIRE		20 877,84	810,00
202301 - RUE SALENGRO			121 872,50
202302 - RENOVATION COMPLEXE SPORTIF			13 680,00
202304 - VIDEO-SURVEILLANCE			13 320,00
21 - TRAVAUX ECOLES			4 695,60
22 - TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX	55 390,56	181 639,23	155 482,46
23 - PLAN DE DEMATERIALISATION	13 742,55	25 441,73	5 283,03
24 - PARC AUTOMOBILE	35 874,26	49 500,00	71 910,00
25 - FORT LEVEAU	2 929,12	2 513,84	5 972,72
27 - COLONNES ENTERREES	8 439,88		19 281,06
total des dépenses d'investissement	1 234 834,84	2 445 923,70	3 167 976,33

EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 27/02/2024
 Reçu en préfecture le 27/02/2024
 Publié le
 ID : 059-215902255-20240224-2024_0224_5-DE



■ Total 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES
 ■ Total 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
 ■ Total 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES
 ■ Total 23 IMMOBILISATIONS EN COURS



Encours de la dette

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

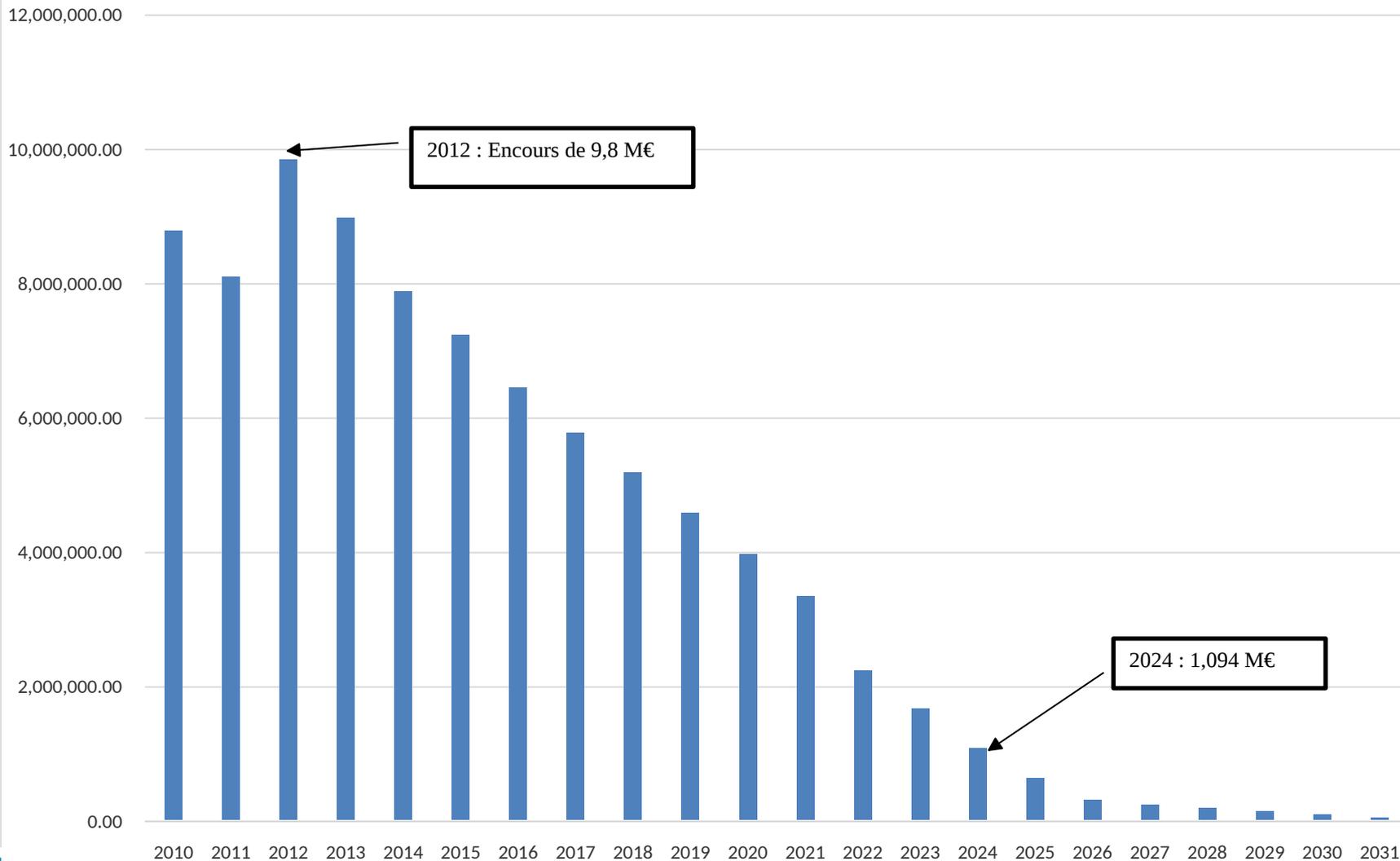
Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

S²LO

ID : 059-215902255-20240224-2024_0224_5-DE

ENCOURS DE DETTE AU 1er JANVIER 2024



III. Prospective financière de la commune

Evolution maîtrisée des dépenses et des recettes

Plan Pluriannuel d'Investissement

En terme de prospective pour l'année 2024, la collectivité maintiendra la recherche d'un équilibre entre la maîtrise des charges, l'évolution de la masse salariale et le maintien d'un service public efficient pour ses habitants.

Concernant la fiscalité des ménages qui font déjà face à de nombreuses augmentations (10 % sur l'électricité par exemple), une baisse d'impôts est à l'étude dans la construction du budget primitif 2024

EQUILIBRE BUDGETAIRE - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

libellé	BP	CA	BP	Simulation	
	2 023	2 023	2 024	2 025	2 026
TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT	9 272 774	8 449 437	9 485 811	11 406 537	11 520 602
variation			2,30%	0,71%	0,67%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	10 289 900	10 755 035	11 293 601	11 406 537	11 520 602
variation			9,75%	1,00%	1,00%
EPARGNE BRUTE (virement section Investissement + amortissements)	1 017 126	2 305 598	1 807 758	1 853 177	1 903 556
16 CAPITAL (remboursement dette)	585 000	581 366	460 000	325 000	80 000
EPARGNE NETTE (autofinancement des investissements)	432 126	1 724 232	1 347 758	1 528 177	1 823 556
SECTION INVESTISSEMENT					
RECETTES INVESTISSEMENT					
			Simulation		
COMPTES			2 024	2025	2026
001 RESULTAT REPORTE (reprise sur excédent, emprunt non réalisé)			6 293 144		
1068 Excedents de fonctionnement capitalisé			1 975 729		
021 EPARGNE BRUTE (autofinancement dont amortissement)			1 807 758	1 853 177	1 903 556
10 FCTVA	140 000	142 053	300 000	350 000	300 000
10 TAXE AMENAGEMENT (urbanisme)	60 000	211 764	60 000	60 000	60 000
13 SUBVENTIONS INVESTISSEMENT			600 000	300 000	300 000
16 EMPRUNTS NOUVEAUX	-	-	467 333	2 460 585	
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	200 000		9 528 235	5 023 762	2 563 556
DEPENSES INVESTISSEMENT					
			Simulation		
COMPTES			2 024	2025	2026
16 EMPRUNTS (remboursement du capital)			460 000	325 000	80 000
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			7 043 364	4 698 762	1 352 707
RESTES A REALISER			2 024 871		
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT			9 528 235	5 023 762	1 432 707
(*) hors affectation des résultats antérieurs					
% AUGM. TAUX IMPOTS LOCAUX (d'une année sur l'autre)			0,00%	0,00%	0,00%
	2023		2 024	2025	2026
TAXE HABITATION	18,91%		18,91%	18,91%	18,91%
FONCIER BATI	36,42%		36,42%	36,42%	36,42%
FONCIER NON BATI	68,06%		68,06%	68,06%	68,06%
dette au 1er janvier	1 680 000		1 100 000	650 000	325 000

Simulation BP 2025

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 059-215902255-20240224-2024_0224_5-DE

S2LOW

- ◆ Cette prospective ne tient pas compte des résultats issus des comptes administratifs qui viendront en complément pour financer nos investissements, ainsi que d'éventuelles subventions d'investissement.
- ◆ Cette étude prospective représente la trajectoire financière à suivre pour que la situation de la collectivité reste satisfaisante. Elle doit servir de base dans la gestion annuelle du budget de la commune et sera améliorée par l'incorporation des excédents annuels.

Evolution maîtrisée des dépenses et des recettes de fonctionnement, une continuité des investissements

La commune doit continuer à maîtriser ses charges de fonctionnement afin de conserver un niveau d'autofinancement. Ainsi, les services ont été appelés à construire leurs hypothèses de fonctionnement sur une maîtrise de leurs charges, de façon à respecter cette contrainte.

Aussi, la politique de rénovation énergétique des bâtiments et leur entretien régulier (écoles Pergaud, Lurçat, le Foyer Colmant...) , l'amélioration du cadre de vie des habitants (aménagement de la Place du 8 mai, la coulée verte...) et leur sécurité (voirie, vidéoprotection...) impliquent des investissements nécessaires.

Les dépenses de fonctionnement :

- Les charges à caractère général seront augmentées en 2024 : cela s'explique par l'augmentation des charges (fluides, maintenance des bâtiments...), du coût du marché d'entretien et de nettoyage, de la restauration scolaire et activités périscolaires, la récupération en régie de la gestion de la programmation culturelle...
- Les charges de personnel resteront stables pour 2024.
- Les crédits concernant les subventions sont reconduits à l'identique, dont 450 K€ pour le CCAS. La volonté est de maintenir l'offre de services au niveau du CCAS afin de pouvoir accompagner les habitants en situation de fragilité ainsi que favoriser les actions en faveur de l'emploi via le service d'insertion professionnelle et le chantier d'insertion.

A savoir :

L'augmentation des dépenses repose à la fois sur des obligations réglementaires mais également sur des décisions propres à la collectivité. Pour exemple, la mise en œuvre de mesures nationales qui s'imposent à la collectivité en matière d'emplois et de carrière (5 points d'indice pour tous au 01/01/2024), d'augmentation des cotisations (CNRACL + 1 point), et notamment la revalorisation du point d'indice (1,5 % au 01/07/2023). Les décisions prises par la commune en matière d'amélioration des carrières individuelles comme notamment le maintien d'une enveloppe similaire à 2024 pour les avancements de grade par exemple ;

Les recettes de fonctionnement :

Les taux d'imposition restent stables sur la période :

Taux foncier bâti : 36,42 %

Taux foncier non bâti : 68,06 %

Les bases de taxes foncières évoluent de 3,9 % en 2024

Les simulations ne tiennent pas compte d'éventuelles implantations d'entreprises.

PLAN PLURI-ANNUEL D'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024



B - Publié le

BP 2025

BP 2026

ID : 059-215902255-20240224-2024_0224_5-DE

LEBELLE OPERATION	Estimation	Réalisé sur l'opération	Reste à réaliser 31/12/23 Engagé sur l'opération	Solde total opération	B		
GRANDS PROJETS							
GENTRE COMMUNAL DE SOINS	259 099,00 €	59 099,00 €		200 000,00 €	200 000,00 €		
SALLE POLYVALENTE (hors mobilier et aménagement intérieur)	455 078,00 €	153 553,00 €	189 525,00 €	112 000,00 €	112 000,00 €		
INTRAMUROS - LIAISONS DOUCES (phase I à III)	980 000,00 €	818 599,00 €	62 457,00 €	98 944,00 €	98 944,00 €		
ACCESSIBILITE ESPACES ET BATIMENTS (ADAP)	1 100 000,00 €	568 637,00 €	24 353,00 €	507 010,00 €	507 010,00 €		
ECOLE CURIE / TORTEL / LEBLANC Liaison Derkenne	3 500 000,00 €	1 895 200,00 €	5 046,00 €	1 599 754,00 €	300 000,00 €	1 299 754,00 €	
PLACE DE LA GARE aménagement aire de covoiturage	163 150,00 €	16 142,00 €	147 008,00 €	- €	- €		
RESTAURANT SCOLAIRE	974 727,00 €	974 727,00 €	- €	- €	- €		
ANNE FRANK / QUARTIER DE LA GARE	160 000,00 €	- €	- €	- €	50 000,00 €	110 000,00 €	
CIMETIERE	365 000,00 €	55 353,00 €	6 940,00 €	302 707,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	102 707,00 €
ECOLE PERGAUD (Menuiseries + Isolation)	1 202 567,00 €	614 646,00 €	487 921,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €		
MAIRIE	317 840,00 €	217 840,00 €	- €	100 000,00 €	- €	100 000,00 €	
RUE JEAN JAURES	605 710,00 €	527 608,00 €	3 048,00 €	75 054,00 €	- €		
AIDE A L'ACCESSION SOCIALE	30 000,00 €	- €	- €	- €	15 000,00 €	15 000,00 €	
ECOLE LURCAT (Menuiseries + Isolation)	1 100 000,00 €	17 676,00 €	39 816,00 €	1 042 508,00 €	1 042 508,00 €		
ECOLE DE MUSIQUE (Menuiseries + Isolation)	1 024 423,00 €	1 023 423,00 €	1 000,00 €	- €	- €		
CENTRE EMILE COLMANT *Rénovation Energétique	1 200 000,00 €	5 016,00 €	- €	1 194 984,00 €	1 194 984,00 €		
RUE GUYNEMER	173 007,00 €	156 093,00 €	13 137,00 €	3 777,00 €	- €		
PLACE DU 8 MAI Aménagement de la Place du 8 mai Création abris à vélos Réfection des coursives Honoraires Subvention Région PRADET	1 738 554,00 €	54 135,00 €	398 819,00 €	1 285 600,00 €	1 285 600,00 €		
TERRAIN SYNTHETIQUE Vidéoprotection Clôtures	959 770,00 €	938 037,00 €	20 545,00 €	1 188,00 €	- €		
RUE BLATON R.D.505	870 000,00 €	801 097,00 €	46 570,00 €	22 333,00 €	- €		
REVITALISATION DU CENTRE VILLE - Place du Général de Gaulle	910 000,00 €	20 400,00 €	- €	889 600,00 €	- €		
RUE DE NEUF-MESNIL	437 450,00 €	237 450,00 €	- €	200 000,00 €	- €	200 000,00 €	
RUE LEMPEREUR Chaussée + trottoirs Fonds de concours CAMVS	425 071,00 €	25 876,00 €	399 195,00 €	- €	- €		
CITE DES CHEMINOTS Chaussée + trottoirs Fonds de concours CAMVS	160 000,00 €	- €	- €	160 000,00 €	160 000,00 €		
SIGNALISATION FEUX TRICOLORES Rues Jean Moulin et de la Victoire	21 688,00 €	21 688,00 €	- €	- €	- €		
RUE DES FORGES	350 000,00 €	- €			- €		350 000,00 €
RUE SALENGRO	250 000,00 €	121 873,00 €		128 127,00 €	128 127,00 €		
COMPLEXE SPORTIF	1 900 000,00 €	13 680,00 €	12 312,00 €	1 874 008,00 €	200 000,00 €	1 674 008,00 €	
RUE DE LA CHAUSSEE BRUNHAUT	300 000,00 €	- €	- €	- €	300 000,00 €		
VIDEO-SURVEILLANCE	670 000,00 €	13 320,00 €	4 920,00 €	651 760,00 €	351 760,00 €	300 000,00 €	
					6 145 933,00 €		

PLAN PLURI-ANNUEL D'INVESTISSEMENT : OPERATI

Envoyé en préfecture le 27/02/2024
 Reçu en préfecture le 27/02/2024
 Publié le
 ID : 059-215902255-20240224-2024_0224_5-DE

OPERATIONS COURANTES	
EQUIPEMENT DES SERVICES TECHNIQUES	151 350,00 €
EQUIPEMENT DES SERVICES	178 650,00 €
DEFENSE INCENDIE	10 000,00 €
ACQUISITION FONCIERE	8 000,00 €
ECLAIRAGE PUBLIC – ILLUMINATIONS	65 000,00 €
SECURITE ROUTIERE - VOIRIE	95 451,21 €
SECURISATION DES ECOLES	- €
EQUIPEMENTS ET MOBILIER DES ECOLES	6 500,00 €
TRAVAUX DANS LES ECOLES	- €
ENTRETIEN DES BATIMENTS MUNICIPAUX	232 480,00 €
PLAN DE DEMATERIALISATION	- €
PARC AUTOMOBILE	25 000,00 €
FORT DE LEVEAU	95 000,00 €
RENFORCEMENT RESEAUX	- €
COLONNES ENTERREES	30 000,00 €
	897 431,21 €

Les investissements prévus pour 2024 s'élèvent donc à 7 043 364,21 € financés sur nos excédents pour 6 064 002,76 €

Tous ces éléments ne préfigurent pas des modifications législatives et financières à venir et restent des prévisions qui ont vocation à être améliorées lors de la préparation du budget primitif annuel.